

## **Il ne fait pas bon vieillir**

**Date :** 30 janvier 2018

Il y a eu aujourd'hui une très belle mobilisation nationale, à l'appel d'une large intersyndicale soutenue par l'association des directeurs au service des personnes âgées, par la Fédération hospitalière de France ainsi que par plusieurs associations de retraités.

Elle s'est accompagnée de débrayages dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ainsi que dans les services de soins à domicile.

Sans doute n'est-ce pas tout-à-fait par hasard, mais je l'ai suivie avec beaucoup d'attention et j'ai été frappé par la convergence et par la dignité des positions des intervenants de toutes origines et de tous rangs, à tous les niveaux du territoire.

Il y a bien longtemps que je sais qu'en milieu sanitaire et socio-sanitaire, ces intervenants ne sont pas toujours considérés comme étant les plus « brillants » comme on dit en parlant de ce qui brille, et par voie de conséquence ne sont pas les plus écoutés, mais je sais aussi qu'ils sont certainement parmi les plus clairvoyants, les plus utiles et les plus méritants.

Oui, nous avons mal à notre modèle d'accompagnement des personnes âgées... et moi j'ai mal aussi à son approche départementale.

J'ai en effet peine à admettre que, dans l'hypothèse où la collectivité territoriale devrait accepter - comme toutes les autres - de limiter à 1,2 % la progression de ses dépenses de fonctionnement, la première idée qui vient au Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine soit d'envisager une suppression de 400 postes d'agents dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées ([Ouest-France du 24 janvier 2018](#)), alors que la Chambre régionale des comptes vient de lui faire observer que de l'ordre de 4.000 agents travaillent sous son autorité environ deux semaines de moins par an que ne le veut la durée légale du travail.

Je ne lui demande pas de revenir sur des avantages acquis quand viendra le vote du budget qui n'est malheureusement prévu qu'à la fin mars, c'est-à-dire trois mois après le début de l'exercice.

Je lui demande d'envisager d'autres dispositions qui prennent en considération non seulement la charge de travail des agents des EHPAD, mais également les conditions de vie des personnes âgées... d'autres dispositions n'accroissant pas la pression fiscale, et encore moins de manière rétrospective, car je vois bien venir la manœuvre.

Il y a manifestement [des dépenses moins vitales](#) !...